

Berchères les pierres

8 km – 2h40

Départ : Parking de l'église.

Face à l'église, continuer la rue à droite, puis tourner dans la rue Neuve à droite. Après la dernière maison, emprunter le chemin à droite. Au bout, tourner à gauche sur la route que l'on suit sur 300 m.

1,2 km : Au carrefour, tourner à gauche vers les bois de la Garenne. Après 300 m sur cette petite route, tourner de nouveau à gauche pour entrer dans les bois. Le sentier se continue en prenant quelques marches. À la sortie des bois, prendre la lisière à droite.

2 km : Avant d'atteindre la voie ferrée, prendre à droite à proximité de la carrière et suivre le cheminement dans les bois par un chemin en surplomb. Descendre à droite et suivre le chemin parallèle en contrebas et poursuivre jusqu'à la butte qui sert de poste d'observation de la carrière. Continuer le chemin pour sortir du bois face à l'entrée du terrain de motocross et tourner à droite sur la petite route.

3,5 km : Au carrefour, continuer par le chemin de terre en face, chemin des carriers, jusqu'aux abords du village.










4,5 km : À la D 28, emprunter cette route tout droit, rue de la Herse (*variante possible pour revenir au point de départ à droite*). Elle longe le parc du château du Mets que nous suivons ensuite par un chemin. Contourner à droite pour passer devant la Croix Dolléans et continuer à longer le parc jusqu'à l'entrée dans le village.

6,2 km : Continuer par la rue de Chartres, puis tourner tout de suite à gauche dans un chemin qui, après 100 mètres, passe entre deux rangées d'arbres. Après 400 m, prendre le chemin à droite qui ramène dans le village. Tourner de nouveau à droite (zone de tri sélectif), puis longer par la gauche l'éolienne Bollée et le lavoir. Au bout, emprunter à gauche la rue de Chartres. Sur la place du 19 Mars, tourner à gauche pour rejoindre l'église.

8 km : Arrivée. 



CHARTRE DU RANDONNEUR

-  Ne pas s'écarter des chemins balisés
-  En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
-  Respecter la nature et la propriété privée
-  Ne pas abandonner ses détritrus
-  Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
-  En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
-  Prendre garde aux vipères
-  Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
-  Tenir les chiens en laisse